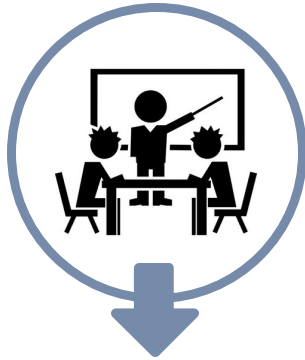


Document (latin documentum)  
« Ce qui sert à instruire »

En classe



A l'examen



Scientifique



Pédagogique

Ce que dit le BO LE BULLETIN OFFICIEL DE L'ÉDUCATION NATIONALE

n°42 du 13 novembre 2003

*Le meilleur document est celui qui est :\**

- le plus fondamental, le plus incontournable,  
- le plus emblématique d'un fait historique ou géographique majeur.  
Il est donc en particulier d'ordre patrimonial en histoire."

susceptible :  
- d'être compris par des élèves  
- et aussi de les intéresser

Il faut donc qu'il réponde à des critères de lisibilité et d'attractivité qui peuvent être en contradiction avec l'offre de documents scientifiques."

"Le document-source est en principe préférable au document construit.  
Documents à privilégier :  
- en histoire : texte et document iconographique  
- en géographie : carte et photographie".

*Les différents usages pédagogiques du document*

ACCROCHE : le document permet de sensibiliser les élèves à la problématique du cours, d'interroger les représentations.

ILLUSTRATION : le document joue un rôle de confirmation, de mémorisation par l'élève des connaissances transmises par le professeur.

SOURCE D'INFORMATION : l'analyse du document permet de construire des compétences méthodologiques : travail de contextualisation, prélèvement d'informations, construction de concept...

DOSSIER DOCUMENTAIRE : mettre en relation des documents de nature différente, confronter les informations afin de produire un savoir

Textes, documents iconographiques, sonores ou audiovisuels doivent être inconnus de l'élève.

Textes ; ne doivent pas excéder une quinzaine de lignes au total (ligne s'entend au sens de 70 signes y compris les blancs et la ponctuation).

Toute spécialisation excessive susceptible de mettre certains candidats en difficulté doit être évitée.



Le candidat doit donner la preuve qu'il sait :  
- rendre compte du document de manière précise et nuancée,  
- en dégager les idées maîtresses et les centres d'intérêt."



L'examineur doit prendre en compte :  
- la clarté de l'exposé et l'intelligibilité du contenu exprimé par l'élève ;  
- l'aptitude à analyser et à argumenter ;  
- la qualité de l'information et la culture du candidat, dans le domaine considéré ;  
- la richesse et la précision de l'expression et la correction grammaticale de la langue parlée.

\* Extraits du Colloque Apprendre l'histoire et la géographie à l'École de Gérard Granier, 2002